



Conférence de presse du Réseau des Grands Sites de France

Le mardi 18 septembre 2007 à 17 h 30
au Petit Riche 25 rue Le Peletier - 75009 Paris

« LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES GRANDS SITES »

Si les actions de protection, de réhabilitation, de mise en valeur et de gestion des Grands Sites ont un coût parfois élevé, leur impact économique est peu connu et mérite d'être bien mieux cerné.

Deux études récentes menées sur le site du Pont du Gard (1,1 million de visiteurs annuels) et sur le site du Puy de Dôme (430.000 visiteurs annuels), avec une méthodologie commune, **apportent aujourd'hui des réponses précises sur le niveau des retombées économiques générées par ces espaces protégés emblématiques.**

Elles montrent, chiffres à l'appui, que les Grands Sites engendrent des retombées économiques directes et indirectes majeures sur le territoire environnant ces sites.

Surtout connus pour leur valeur environnementale et culturelle, les Grands Sites, porteurs des valeurs du développement durable, apparaissent aujourd'hui aussi dans leur dimension économique et sociale.

PONT DU GARD ET DE PUY DE DÔME : CONDITIONS DE RÉALISATION DES ÉTUDES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION DES RETOMBÉES

Commanditaires des études :

- **site du Pont du Gard** : Etablissement public de coopération culturelle du Pont du Gard (EPCC du Pont du Gard), gestionnaire du site.
- **site du Puy de Dôme** : Conseil général du Puy de Dôme, propriétaire de la route d'accès au site et d'une partie du sommet, et gestionnaire du site

Bureau d'étude retenu après consultations : FIGESMA conseil, société indépendante créée en 1975, spécialisée dans les études quantitatives et qualitatives d'impacts économiques et sociaux des politiques publiques (politiques territoriales et politiques touristiques) et conseil en développement.
www.figisma.com

Enquêtes :

- Pont du Gard : du 15 juin au 15 septembre 2005. Enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1100 visiteurs sur la base de questionnaires administrés sur le site en face à face. 550 questionnaires avant la visite du site et 550 après la visite

- Puy de Dôme : du 1^{er} août au 18 septembre 2006. Enquête auprès d'un échantillon représentatif de 1009 visiteurs sur la base de questionnaires administrés sur le site en face à face. 500 avant la visite du site et 509 après la visite du site. Enquête auprès des prestataires présents sur le site.

Ces enquêtes approfondies (40 minutes d'entretien en face à face, 75 questions) sont menées :

- auprès des touristes, c'est-à-dire des personnes dont le domicile habituel est situé hors de la région et qui sont en séjour touristique dans la région
- auprès des excursionnistes locaux, c'est-à-dire des personnes de la région venant visiter le site et dormant dans leur résidence principale ou secondaire la nuit précédant la visite ET la nuit suivant la visite.

Elles portent sur des aspects quantitatifs et qualitatifs :

- le profil des visiteurs permettant une bonne connaissance des publics,
- le point de vue des visiteurs sur le site et leur satisfaction
- leurs dépenses et leurs activités durant leur séjour ou leur excursion dans la région.

Types de retombées prises en compte / les retombées non prises en compte :

Ces études ont pris en compte :

- **les retombées directes** : les dépenses générées par les activités offertes sur le site et directement engagées par la visite du site (exemple : la navette d'accès au sommet du Puy de Dôme, le stationnement à l'entrée du site du Pont du Gard et l'entrée au musée, le souvenir acheté à la boutique du site, etc.)
- **les retombées indirectes** : les dépenses réalisées par les visiteurs hors du site (exemple : dépenses d'hôtel, restauration, achats, visites d'autres lieux, etc.). Les dépenses de transport n'ont pas été incluses.

Il faut noter que n'ont volontairement pas été prises en compte les retombées induites c'est-à-dire les richesses produites par l'injection de flux financiers dans l'économie locale dues au site (ce que l'on appelle "l'effet boule de neige"), dont la quantification est jugée sujette à caution par les experts. Cette précaution méthodologique vise à éviter tout risque de surestimation des retombées.

Il faut également noter que ces études ne prennent en compte que les retombées injectées chaque année par les visiteurs des sites ; elles ne prennent pas en compte les retombées des investissements importants réalisés par les pouvoirs publics, financés par les collectivités locales et l'Etat. Les travaux de réhabilitation et de mise en valeur ont, eux-aussi, un impact significatif sur l'économie locale et l'emploi.

Méthode d'évaluation des retombées **dues au site**

Sur la base d'une connaissance fine des dépenses effectuées par les visiteurs durant leur séjour dans la région (pour les touristes) ou à l'occasion de leur visite du site (pour le public local), est calculée la part de ces dépenses que l'on peut affecter au site ("l'effet site").

L'affectation des dépenses en fonction de l'attractivité du site, repose sur une question posée au visiteur quant aux motivations de son séjour dans la région.

Pour les touristes en séjour dans la région :

Si le visiteur est venu spécialement dans la région pour visiter le site, la totalité de la dépense touristique de son séjour est légitimement considérée comme générée par l'existence du site et par sa notoriété : 100% de cette dépense sera donc attribuée au site.

A l'opposé, si un visiteur ne connaissait pas l'existence du site avant d'arriver dans la région, l'affectation de ses dépenses sera égale à 0%, quand bien même il est finalement venu visiter le site parce qu'il en a découvert l'existence une fois arrivé à destination.

Entre ces deux extrêmes, le taux d'affectation des dépenses est fonction de la place du site dans le déclenchement du choix de la région comme lieu de séjour.

Pour les excursionnistes locaux :

Sont prises en compte 100% des dépenses engagées dans la journée de visite, sur le site lui-même ou dans ses environs (exemple : parking, entrées visites, restauration, achats de souvenirs, etc.)

PONT DU GARD ET PUY DE DÔME : PRINCIPAUX RESULTATS

Chaque année, le site du Pont du Gard génère :

- 135 millions € de retombées économiques sur la région
- correspondant à 1209 emplois
- engendrant 21,5 millions € de recettes fiscales

Chaque année, le site du Puy de Dôme génère :

- 76 millions € de retombées économiques,
- correspondant à 696 emplois
- engendrant 11 millions € de recettes fiscales.

	Pont du Gard	Puy de Dôme
Nombre de visiteurs annuels	1,1 million	430 000
Dépenses totales des visiteurs durant leur séjour (touristes) ou la journée de visite (locaux)	€ 263 millions	€ 150 millions
Dépenses affectables au site	€ 135 millions	€ 76 millions
Retombées sociales : nombre d'emplois directs et indirects créés (en ETPT)	1209 emplois	696 emplois
Retombées fiscales totales (nationales et locales)	€ 21,5 millions	€ 11 millions
Dépenses hors coûts de transport. Source : EPCC du Pont du Gard, Conseil général du Puy de Dôme / Figesma		

Retombées directes et retombées indirectes : la répartition géographique des retombées économiques dues au site

L'essentiel des retombées économiques générées par les sites se fait au bénéfice du tissu économique alentour.

Ainsi au **Pont du Gard**, les dépenses des visiteurs réalisées sur le site du Pont du Gard lui-même s'élèvent à 3,6 millions €, soit 2,6% des retombées générées par le site. Ce montant correspondant aux recettes directes de l'EPCC du Pont du Gard, gestionnaire du site et des services présents sur

le site. 97,4% des retombées économiques du site se font sur le territoire alentour : 32% sur le département du Gard, 49% sur toute la région Languedoc-Roussillon, 38% sur la région PACA.

Chaque visiteur du Pont du Gard dépense 3,27 € sur le site et 123 € à l'extérieur du site.

Pont du Gard	Total	%	Par visiteur
Retombées directes : dépenses des visiteurs sur le site	3,6 millions €	2,6%	3,27 €
Retombées indirectes : dépenses des visiteurs en dehors du site	135 millions €	97,4%	123 €

Au Puy de Dôme, les dépenses des visiteurs réalisées sur le site lui-même représentent 1,5 million d'euros, soit 2% des retombées générées par le site. Ce montant correspond aux recettes des services de navettes, du restaurant, de la boutique et des activités de parapente proposées au sommet du site. 98% des retombées du site concernent l'ensemble du département du Puy de Dôme et de la région Auvergne.

Ainsi, chaque visiteur du Puy de Dôme dépense 3,5 € sur le site et 180 € à l'extérieur du site.

Puy de Dôme	Total	%	Par visiteur
Retombées directes : dépenses des visiteurs sur le site	1,5 millions €	1,97 %	3,5 €
Retombées indirectes : dépenses des visiteurs en dehors du site	74 millions €	98,03 %	180 €

On note donc une constance du rapport entre retombées directes et retombées indirectes d'un site à l'autre. De même la dépense par visiteur est proche entre les deux sites (3,27/3,5 €) alors même que l'offre sur les sites est différente. Le montant moyen s'élève à 3,38 € par visiteur.

Rapport entre dépense publique et retombées économiques

Les collectivités locales sont fortement impliquées dans la réhabilitation, la mise en valeur et la gestion de ces sites emblématiques.

Ces études apportent des réponses aux interrogations légitimes sur l'efficacité des efforts financiers consentis chaque année par les collectivités pour soutenir la bonne gestion et l'animation de ces sites.

L'EPCC du Pont du Gard, gestionnaire du site, a un budget de 7 millions € et emploie 112 emplois EPTP. Son budget est abondé à hauteur de 2,4 millions € par an par le Conseil général du Gard et de 1 million € par le Conseil régional Languedoc-Roussillon, soit un apport total de 3,6 millions € des collectivités locales.

L'étude montre que ces 3,4 millions € permettent au site lui-même de dégager 3,6 millions € de dépenses directes des visiteurs sur le site (restaurants, parkings, musée, boutiques, etc. gérées par l'EPCC), et 135 millions d'euros de retombées indirectes sur le tissu économique alentour. Ces retombées se traduisent par la création de 1209 emplois ETPT.

Ainsi, à 1€ de dépense des collectivités finançant la gestion du Pont du Gard correspond un peu plus de 1€ de dépenses directes des visiteurs sur le site et 40 € sur la région proche.

Pour le site du Puy de Dôme, le Conseil général du Puy de Dôme consacre environ 492 000 € par an au financement de la gestion du site (personnel, entretien, fonctionnement...).

L'étude montre que ces 492 000 € par an génèrent 1,5 million € en retombées directes pour les prestataires présents sur le site lui-même (le transport en navette, le restaurant et la boutique situés au sommet, les activités de parapentes...) et 76 millions € en retombées indirectes sur le département du Puy de Dôme et les départements limitrophes. Ces retombées se traduisent par la création de 696 emplois ETPT.

Ainsi, à 1 € de dépense du Conseil général du Puy de Dôme pour la gestion du site correspondent environ 3 € de dépenses directes des visiteurs sur le site et 154 € de retombées pour le tissu économique environnant.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Grands Sites et paysage : une valeur économique

Ces deux études réalisées sur le site du Pont du Gard et le site du Puy de Dôme mettent pour la première fois en évidence la valeur économique de grands paysages protégés.

Elles montrent que non seulement **il faut protéger ces sites pour leur valeur paysagère et patrimoniale remarquable, mais aussi pour leur valeur économique** et l'atout exceptionnel qu'ils représentent pour les territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

Le secteur du tourisme est aujourd'hui le premier pourvoyeur de devises en France (12,1 milliards € en 2006) et représente 6,6 % du PIB. Or, une grande partie de son attractivité touristique, la France la doit à la qualité et à la diversité de ses paysages et de son patrimoine.

Témoins emblématiques de l'extraordinaire **diversité paysagère de la France**, les Grands Sites contribuent à faire de notre pays la 1^{ère} destination touristique mondiale.

Situés le plus souvent dans des **territoires à dominante rurale**, ces hauts lieux sont aussi porteurs de développement économique et culturel.

Grâce aux équipes qui œuvrent à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine, les Grands Sites sont un attrait qui permet **d'irriguer les réseaux socioculturels et économiques** de leur territoire d'attache. En s'appuyant sur la valorisation du patrimoine et de savoir-faire locaux, les Grands Sites consolident les liens entre les habitants, leur territoire et leur histoire. Ils peuvent être aussi un atout fort de développement et d'attractivité pérenne **d'un territoire, par les emplois, les activités de services, le dynamisme culturel et touristique qu'ils génèrent**. C'est d'ailleurs pour cette raison que plusieurs Grands Sites ont été retenus au titre des Pôles d'Excellence Rurale de la DIACT : Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson (Saône et Loire), Saint Guilhem le Désert (Hérault), Gorges du Tarn et de la Jonte (Lozère-Aveyron), Puy-Mary (Cantal), Aven d'Orgnac (Ardèche), Pointe du Raz (Finistère).

Un capital à préserver et entretenir

Etat et collectivités locales consentent des efforts importants pour la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des Grands Sites.

En termes d'investissement, les Opérations Grands Sites permettant la réhabilitation des sites dégradés, engagent des montants parfois élevés : près de 42 millions € au Pont du Gard entre 1996 et 2000, 10 millions € au Puy de Dôme entre 2003 et 2007, l'équivalent à la Pointe du Raz entre 1991 et 1995, 5 millions € actuellement en Camargue gardoise, etc.

En termes de fonctionnement, gérer les Grands Sites et y accueillir des millions de visiteurs par an suppose l'existence de structures locales de gestion, dotées de moyens et de personnel. L'entretien des sites, l'accueil des visiteurs, les services, ont un coût certain. Les budgets annuels des structures de gestion varient fortement suivant les caractéristiques physiques des sites, leur niveau de fréquentation, les services et activités culturelles qu'ils proposent. Ces budgets sont couverts par les collectivités, avec une participation plus ou moins importante du public au financement des services qu'il utilise (parking, navettes, guidages, achats dans les maisons de sites, etc.).

L'équilibre entre financement public et contribution du visiteur est un enjeu important pour la préservation des sites. Leurs organismes de gestion n'ont pas vocation à devenir des centres de profit dont la survie reposerait sur les seuls visiteurs, avec les risques de sur-aménagement et de surexploitation commerciale qui en découleraient. L'économie des Grands Sites doit s'apprécier plus largement, comme ces études le montrent, dans les retombées indirectes pour les territoires dans lesquels ils s'inscrivent et plus largement pour le pays tout entier.

Ces chiffres montrent que les efforts financiers consentis pour leur protection, leur mise en valeur et leur bonne gestion ont un sens, y compris du strict point de vue économique, ce qui invite à soutenir ces actions de façon pérenne et à montrer l'intérêt qu'il y aurait à les étendre à d'autres sites majeurs de notre patrimoine paysager.

LES PROLONGEMENTS A VENIR

Avec le soutien de l'Etat (ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, ministère de l'Agriculture et de la Pêche et ministère du Tourisme), ainsi qu'avec le concours de la Caisse des Dépôts, le Réseau des Grands Sites de France entend poursuivre la réflexion sur les retombées économiques des Grands Sites. Fin 2007 et en 2008, des études complémentaires seront menées sur d'autres Grands Sites membre du Réseau, et notamment sur des sites diffus, géographiquement plus vastes, incluant des villages. Une étude spécifique sur le Grand Site Sainte Victoire est en cours de lancement (Bouches du Rhône) et d'autres suivront (notamment dans des sites concernés par les Pôles d'excellence rurale).

Ces nouvelles études se proposeront également d'évaluer d'autres types d'externalités positives des Grands Sites, tels que l'impact sur les valeurs de l'immobilier, sur l'image et la valeur des produits agro-alimentaires, ou encore tels que l'influence éventuelle sur l'implantation de nouveaux résidents, permanents ou secondaires, et d'entreprises. Les externalités positives de ces espaces, même non quantifiables, seront explorées : qualité de vie des résidents et riverains, effet sur la santé et bien-être généré par les visites et la pratique de ces espaces.

Par la réalisation de ces études, les Grands Sites renforceront leur participation aux réflexions qui mobilisent ces dernières années l'ensemble des responsables des politiques de protection des espaces patrimoniaux, dans une perspective de développement durable.

Avec le soutien de :



LES GRANDS SITES ET LE RESEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Les Grands Sites : 32 Grands Sites, près de 27 millions de visiteurs

Le Réseau des Grands Sites de France regroupe à ce jour **32 des grands paysages, classés** au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la "protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" les plus connus et les plus emblématiques de notre pays, qui sont aussi de grands sites touristiques.

La gestion de ces sites, le montage et la maîtrise d'ouvrage des actions qui y sont menées sont assurés par des structures publiques, émanation des **collectivités locales** (souvent des syndicats mixtes).

Au cœur du **développement local**, l'action des Grands sites s'inscrit dans les principes du **développement durable** : offrir aux visiteurs des sites restaurés et préservés, où souffle le nouveau « l'esprit des lieux », favoriser un tourisme durable et responsable, générer des retombées économiques pour les régions rurales proches, assurer une gestion active et à long terme de ces sites.

Ces dernières années, les responsables des Grands Sites ont ressenti le besoin de se fédérer et ont créé en 2000 le « **Réseau des Grands Sites de France** ». Les 32 Grands Sites réunis aujourd'hui au sein du Réseau partagent des valeurs communes et oeuvrent pour une organisation intelligente de la fréquentation touristique de ces hauts lieux dans une perspective de développement durable.

Le Réseau des Grands Sites de France assure les missions suivantes :

- Il est le lieu d'échange, de réflexion, de partage d'expériences et d'innovation entre toutes les collectivités locales gestionnaires des Grands Sites.
- Il conçoit et réalise des actions de communication et de valorisation communes à tous les Grands Sites, visant à mieux les faire connaître du grand public. L'objectif est de communiquer sur les valeurs des Grands Sites auprès de leurs 27 millions de visiteurs et de les inciter à découvrir les autres Grands Sites, en mettant en évidence la notion de réseau.
- Il est un interlocuteur des pouvoirs publics et apporte son appui technique aux démarches de ses adhérents pour l'obtention du label GRAND SITE DE FRANCE ®.

Le label GRAND SITE DE FRANCE ®, propriété de l'Etat, est attribué aux sites dont la réhabilitation est achevée et qui offrent au public un accueil à la hauteur de la qualité des lieux. **C'est un label de développement durable**, attribué par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Tout site du Réseau travaille à réunir les conditions permettant d'obtenir, le moment venu, ce label exigeant.

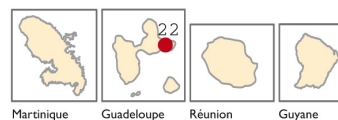
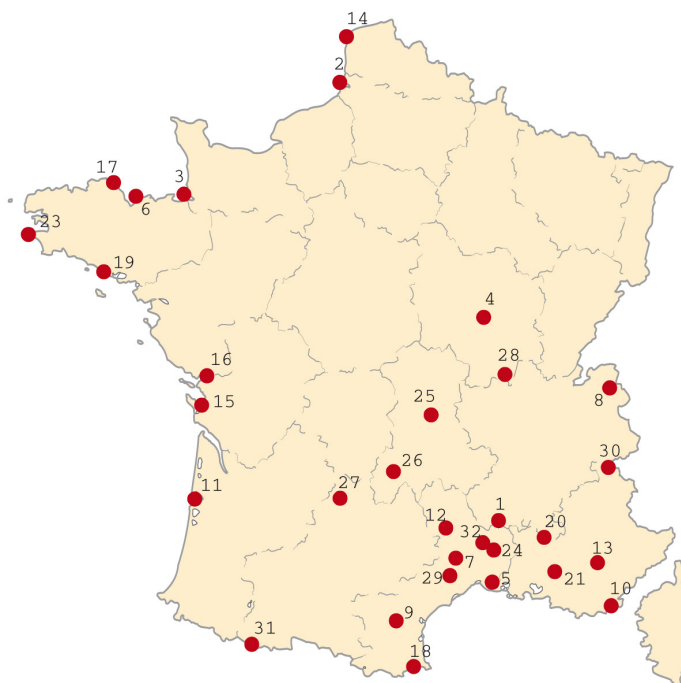
Le Réseau des Grands Sites de France

Janvier 2007

32 sites, près de 27 millions de visiteurs



Aven d'Ornac	1
Pointe du Raz	23
Pont du Gard *	24
Sainte-Victoire	21
Abbaye de Beauport	17
Baie de Somme	2
Baie du Mont Saint Michel *	3
Bibracte-Mont Beuvray	4
Camargue gardoise	5
Caps d'Erquy-Fréhel	6
Cirque de Gavarnie *	31
Cirque de Navacelles	7
Cirque de Sixt Fer à Cheval	8
Cité de Carcassonne *	9
Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées	10
Dune du Pilat	11
Gorges du Gardon	32
Gorges du Tarn et de la Jonte	12
Gorges du Verdon	13
Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez	14
Marais et Place Forte de Brouage	15
Marais Poitevin	16
Massif du Canigou	18
Massif dunaire de Gâvres-Quiberon	19
Mont Ventoux	20
Pointe des Châteaux	22
Puy de Dôme	25
Puy Mary - Volcan du Cantal	26
Rocamadour **	27
Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson	28
Saint-Guilhem le Désert	29
et Gorges de l'Hérault **	30
Vallée de la Clarée et Vallée Étroite	30



* site du Patrimoine mondial UNESCO
 ** site du Patrimoine mondial UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle